

De cette façon, les échanges permettront :

- de susciter des questionnements et des réflexions sur le sens des pratiques, les rôles, les droits et les devoirs de chacun (famille, professionnels, voisinage) ;
- de confronter les points de vue et d'aider à la construction d'une culture commune qui ne se résume pas à une pensée unique ;
- dans cette perspective d'échange, les formations pluri-institutionnelles et pluri-catégorielles seront privilégiées.

■ Modalités de mise en œuvre de la formation

• Durée

Un volume global minimum de 18 heures de formation effective, réparties en modules adaptés aux besoins spécifiques et à la demande des commanditaires de la formation. Dans le cas des aidants familiaux, par exemple, la nécessité de se faire remplacer durant le temps de

formation implique une durée relativement courte.

Les formations en plusieurs sessions seront privilégiées. L'intervalle de temps adéquat entre chaque session sera motivé en références aux objectifs opérationnels co-construits par le demandeur et le formateur.

Le temps de formation devra inclure :

- la conception d'un contenu de formation « sur-mesure »
- le travail d'élaboration des modalités d'un bilan d'évaluation qui portera non pas sur la formation elle-même mais sur l'impact de la formation en termes de changement des pratiques. Par conséquent ce bilan ne suivra pas immédiatement la formation à proprement parler mais sera différé.

• Effectif

Il devra favoriser la dynamique de groupe : idéalement, il sera compris entre 8 et 15 participant(e)s.

Renseignements :
Programme Personnes âgées
Tél. 01 44 21 31 31
www.fondationdefrance.org



Document annexe à l'appel à projets « Personnes âgées : vivre selon ses choix, prendre des risques. Former et agir. »

Historique de la thématique « droit au choix et droit au risque des personnes âgées »

Au même titre que l'ensemble des programmes initiés par la Fondation de France, le programme « Personnes âgées » place au centre de ses préoccupations l'autonomie, la responsabilité et la dignité de la personne, quelles que soient ses ressources physiques, psychiques, économiques, sociales.

En 1998, constatant la difficulté des équipes professionnelles et bénévoles à garantir aux personnes âgées les moyens d'être actrices de leur vie et à prendre en compte leur parole, la Fondation de France a invité huit groupes régionaux regroupant 140 professionnels à réfléchir sur la notion « d'autonomie des personnes âgées ».

Cette réflexion a permis de faire émerger le thème « dignité des personnes âgées : liberté, droit au choix, droit au risque et responsabilité » et a donné lieu à une synthèse réalisée par les responsables régionaux réunis en groupe national¹.

S'appuyant sur l'analyse des pratiques et des projets de vie et sur les questions posées par les professionnels, ce dispositif méthodologique original avait pour objectif de clarifier les notions de dépendance et de responsabilité dans le champ gérontologique. Il a permis l'identification des fonctionnements pénalisant les personnes âgées dans l'exercice de leurs droits.

Sur cette base, la Fondation de France a lancé en 2000 l'appel à projets « Respect du droit au choix, droit au risque et responsabilité des personnes âgées ». Puis, elle a organisé un séminaire de professionnels en 2002 et un colloque en 2003².

1. Jean-Jacques Amyot et Alain Villez (dir.), *Risque, responsabilité, éthique dans les pratiques gérontologiques*, Paris, Fondation de France / Dunod, 2001.

2. Intitulé, « Jusqu'au bout de la vie : vivre ses choix, prendre des risques », ce colloque a connu un grand succès auprès des professionnels de la gérontologie, des élus et des responsables des collectivités territoriales.

En 2007, la Fondation de France souhaite vivement promouvoir à nouveau ce thème auquel elle est très attachée, et ce d'autant plus qu'elle constate les poids croissants de la judiciarisation et de la logique sécuritaire au détriment de la liberté et du respect des personnes âgées, en établissement comme à domicile.

L'augmentation du nombre de personnes âgées isolées, souffrant de handicaps ou de déficiences intellectuelles s'est accompagnée d'une exigence accrue de qualité des services et des établissements. Normes, conventions tripartites, démarche qualité encadrent et contraignent de plus en plus le travail des professionnels dont l'isolement et le besoin de formation ont augmenté. A ceci s'ajoute la pression des familles pour un maintien à domicile « à tout prix », doublée parfois d'une logique professionnelle du « tout domicile ».

Plus généralement, nous assistons à une normalisation et une judiciarisation des rapports sociaux dans une société où

l'obsession de la réduction des risques conduit à valoriser la logique de la responsabilité au détriment de l'éthique. Une organisation trop rigide, alliée à un souci d'écartier toute éventualité de mise en cause des professionnels, peut conduire à la négation progressive de la liberté et de la dignité, du droit au risque et du droit au choix des personnes âgées.

En conséquence, en 2008, la Fondation de France lance un appel à projets destiné à soutenir les équipes professionnelles et bénévoles qui souhaiteront se former en vue de promouvoir des pratiques respectueuses du droit au choix des personnes âgées.

Elle met à disposition des porteurs de projets un cahier des charges à destination des organismes de formation, afin que chacun d'entre eux construise avec l'organisme de formation de son choix, un programme centré sur les enjeux et les conditions de respect du droit au choix et du droit au risque.

Cahier des charges

Objectifs

Les formations auront pour objectif de permettre une évolution des pratiques dans le sens d'un plus grand respect du choix et de la parole des personnes âgées.

Public

Les formations s'adresseront à tous les professionnels, toutes catégories confondues, aux bénévoles et aux aidants familiaux intervenant en établissement ou à domicile.

Contenu

Au cours de la formation, en fonction du type de public et de façon adaptée à la demande initiale, la question du droit au choix devra être débattue à partir des notions suivantes :

Méthode

■ Elaboration du contenu et de la forme

Les objectifs opérationnels, le contenu et la forme de la formation seront élaborés conjointement par les demandeurs et l'organisme de formation à partir des besoins et attentes identifiés par les porteurs de projet.

L'articulation entre ces objectifs et les notions à travailler mentionnées ci-dessus devra être explicitée.

Le calendrier et la durée de la formation devront être motivés en référence au projet du demandeur de la formation.

L'organisme de formation produira également un document de présentation des modalités d'évaluation de

A cette fin, elles favoriseront une prise de conscience des conditions sociales, institutionnelles, individuelles et de l'accompagnement de la personne quel que soit son lieu de vie.

Des représentants des organes de gestion (conseil de vie sociale, conseil d'administration) peuvent également participer aux sessions de formation.

- Liberté de choix, consentement, éthique
- Dignité, respect, reconnaissance
- Droits, responsabilités, risques

l'impact de la formation sur les pratiques, en lien avec les objectifs opérationnels co-construits.

Les formations comporteront une phase d'interrogation des expériences vécues. Elles travailleront également sur les convictions intimes acquises par les participants et sur les évidences nourries par les images de la vieillesse et du vieillissement (positives ou négatives) que véhiculent les institutions, les médias et la société dans son ensemble. Les formations privilégieront le travail sur les pratiques concrètes. Celui-ci pourra s'appuyer sur des cas/questions tirés des expériences des participants et du formateur.